

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 027-2015

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2015.RRGR.76

Déposée le: 20.01.2015

Motion de groupe: Oui

Motion de commission: Non

Déposée par: PLR (Kohler, Spiegel b. Bern) (porte-parole)

PLR (Haas, Bern)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction:

Classification: —

Proposition du

Conseil-exécutif:



Garantie des soins médicaux de base: revoir la formation des médecins et le numerus clausus

1. Le Conseil-exécutif est chargé d'élaborer, avec l'Université de Berne et les hôpitaux, de nouveaux modèles de formation qui combattraient le manque de médecins de premier recours. Il faudra notamment reconsidérer le numerus clausus, augmenter le nombre de places disponibles en médecine et déterminer nos *besoins* futurs *en spécialistes* (nombre et spécialité) qui devront être formés par les universités et les hôpitaux.
2. Il faudra par ailleurs mettre au point des incitations afin que davantage d'étudiants et d'étudiantes en médecine optent pour la médecine de premier recours.
3. La loi sur l'université sera modifiée en conséquence et l'Université dotée des moyens financiers adéquats.

Développement:

Personne ne conteste la pénurie croissante de médecins de premier recours. Pour y faire face, il faut agir dès la formation universitaire. Etant donné que l'augmentation du nombre de places disponibles en faculté de médecine ne peut pas suffire à garantir la relève, il faut également adapter les études de médecine afin que les étudiants et étudiantes soient plus nombreux à effectivement se spécialiser en médecine de premier recours. De nombreux médecins généralistes libéraux vont prendre leur retraite ces prochaines années : ils doivent impérativement être remplacés. Sans compter qu'il est de plus en plus difficile de recruter des médecins allemands. Il faudra également réfléchir à la pénurie de spécialistes qui se profile dans d'autres domaines.

Le numerus clausus a été introduit il y a longtemps parce que les médecins étaient trop nombreux. A l'heure actuelle cependant, certaines spécialités médicales manquent de médecins. Les séminaires de formation désormais proposés soulèvent des interrogations sur la procédure de sélection avec numerus clausus car à l'inverse d'un examen de conduite par exemple, il ne s'agit pas de contrôler les acquis mais de tester l'aptitude fondamentale du candidat ou de la candidate à devenir un bon médecin.

Les Universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel ne le pratiquent pas. La sélection y a lieu au cours des premiers semestres.